



COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Compte-rendu de la réunion du 06 MARS 2020 à Marseille (Hôtel de Région)

Présents :

Mireille BENEDETTI – Conseillère régionale, Présidente de l'ARPE-ARB

Éric HANSEN – OFB - Direction interrégionale PACA-Corse, vice-président de l'ARB

Hélène SOUAN – DREAL PACA

Annick MIEVRE - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Philippe PIERRON – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Philippe VITEL – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anne CLAUDIUS-PETIT - Conseillère régionale

Béatrice ALIPHAT – Conseillère régionale

Christian MOUNIER – Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse

Paul BURRO – Vice-Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur

Sylvie GAILLARD – Représentante du CESER

Guy PARRAT - Représentant du CESER

Jean-Yves PETIT - Représentant du CESER

Olivier BUSSON – Préfecture de Région

Dominique BEAUDOU – OFB - Direction interrégionale PACA-Corse

Valérie RAIMONDINO – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Céline HAYOT – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Olivier NALBONE - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gilles DESJARDINS – Département des Alpes-de-Haute-Provence

Michel BOURRELLY – Département des Bouches-du-Rhône

Marion CLEMENT – Métropole Toulon Provence Méditerranée

Jean-Philippe CHAUVIN – Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Sandrine HALBEDEL – ARPE-ARB

Audrey MICHEL – ARPE-ARB

Audrey GLORIAN – ARPE-ARB

Stéphanie PUTERI – ARPE-ARB

Vincent VIGE – ARPE-ARB

Membres de la commission spécialisée ARB du CRB :

Eric BLOT – Parc Naturel Régional des Alpilles (Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements)

Marcel BARBERO – Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel PACA (Collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées)

Marc MAURY – Conservatoire des Espaces Naturels PACA (Collège des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Patricia LEVI-LEONESIO – France Nature Environnement PACA (Collège des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Delphine RUIZ – Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (Collège des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité)

Ordre du jour du Comité de Pilotage :

- Rappel des modalités de gouvernance de l'ARB
- Présentation du Programme d'actions 2020 de l'ARB

Synthèse de la réunion :

Après un rappel du fonctionnement de l'ARB (modalités de gouvernance, construction du programmes d'actions 2020), celui-ci a été présenté en zoomant sur un ou des exemple(s) d'action(s) pour chacun des 4 axes stratégiques de l'ARB. Ce programmes d'actions 2020 contient les actions portées par l'opérateur principal, l'ARPE-ARB, par les co-signataires de la convention cadre. Il a également été enrichi par les retours de la Commission spécialisée ARB du CRB (réunie le 17 janvier) et du CRB (suite à sa séance du 4 février), par exemple avec le portail régional piscicole et astacicole développé par l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA.

Le projet de programmes d'actions 2020 est validé.

Les participants souhaitent que les collectivités reconnues Territoires Engagés pour la Nature (TEN) puissent intervenir pour présenter ce dispositif lors des réunions des associations de maires ; qu'une présentation des modules de formation, à destination des élus et techniciens, développés par l'ARPE-ARB, soit faite lors d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage ; et que l'ARB, ce qu'elle est et son mode de fonctionnement, soit présentée aux représentants de la société civile qui siègent au CESER.

Compte rendu détaillé :

La Présidente, **Mireille BENEDETTI**, accueille les participants et ouvre la séance.

Dominique BEAUDOU, de la Direction interrégionale PACA-Corse de l'OFB, excuse le retard d'**Éric HANSEN**, directeur interrégional de l'OFB, et rappelle que, dans le cadre de la concertation de préfiguration de l'ARB, **4 ateliers ont été organisés en 2018** sur le territoire régional en vue d'élaborer la stratégie et le plan d'actions de la future Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Ces ateliers ont rassemblé 280 personnes avec une bonne représentativité des différents acteurs : institutionnels, associations, collectivités locales, universitaires, acteurs économiques. Au total, **46 actions ont été proposées : 34 ont été jugées prioritaires** (dont 12 plus ou moins déjà portées par l'ARPE) et **16 jugées très prioritaires** par les participants aux ateliers, puis par les partenaires fondateurs de l'ARB, rejoints par l'Agence de l'Eau. Ces partenaires ont proposé leur propre niveau de priorité en fonction des enjeux nationaux et régionaux.

Au regard des actions prioritaires identifiées lors de la concertation avec l'ensemble des acteurs, **1 objectif final et 4 axes stratégiques** pour l'ARB se sont dégagés :

1er axe : Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, un levier de développement et d'innovation

2ème axe : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement pour éclairer les politiques publiques

3ème axe : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de Biodiversité

4ème axe : Se positionner en cœur de réseaux des différents acteurs territoriaux pour une montée en compétences et le développement de projets innovants

L'objectif final étant de : **Préserver, reconquérir, valoriser la biodiversité régionale, facteur de qualité de vie, de développement économique et d'innovation en Région.**

Une convention cadre portant création de l'ARB a été signée en 2019 entre la Région Sud, l'AFB, l'Etat, l'Agence de l'eau RMC, et l'ARPE (qui a pour l'occasion fait évoluer ses statuts pour devenir l'ARPE-ARB).

Céline Hayot, Cheffe de service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, rappelle **les modalités de gouvernance de l'ARB** en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle décrit le document de travail transmis aux participants en amont de la réunion, c'est-à-dire **le Programme d'actions 2020 de l'ARB**, et rappelle la manière dont il a été élaboré : lors du dernier Comité de pilotage de l'ARB ont uniquement été présentées les actions de l'ARB portées par l'opérateur principal : l'ARPE-ARB. Depuis, ont été identifiées les actions ARB portées par les co-

signataires de la convention cadre. La réunion de la Commission spécialisée ARB du CRB, tenue le 17 janvier dernier, a permis d'identifier des actions ARB portées par d'autres opérateurs. Le même travail a été conduit lors de la réunion du CRB du 4 février dernier. Toutes les actions identifiées ont été capitalisées dans ce tableau de synthèse. Ce document est évolutif. Il a vocation à intégrer d'autres actions que proposeraient d'autres acteurs du territoire.

Présentation du 1^{er} axe du Programme d'actions : Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, un levier de développement et d'innovation

25 actions à ce jour

Zoom sur certaines d'entre elles :

Hélène Souan, Cheffe de service biodiversité, eau et paysages au sein de la DREAL PACA, présente certaines mesures conduites en région pour la protection des milieux marins :

Les objectifs environnementaux dans les documents de planification ont été renforcés (document stratégique de façade notamment). Des stratégies opérationnelles ont été déployées sur l'encadrement de la plongée, des mouillages, la restauration de fonctionnalités écologiques marines, le renforcement de la protection des herbiers de posidonies. Certaines actions du plan d'actions pour le milieu marin, des contrats de rivière et de baie, des dispositifs ports propres, permettent d'agir sur la récupération des déchets à terre avant qu'ils n'arrivent en mer (collecte des fusées et balises de détresse notamment). Afin d'améliorer la séquence "éviter, réduire, compenser" en mer et le suivi environnemental des projets d'aménagements et d'activités en milieu marin, des guides techniques ont été publiés (Guide Eval_Impact notamment).

Échanges :

Marcel Barbero, Représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), indique qu'au travers de deux phases successives, ont été mise en place en région l'équivalent, en quelque sorte de ZNIEFF marines, ce qui a permis de suivre l'évolution des milieux marins, en particulier du coralligène. Il se trouve qu'un nouvel équilibre marin s'est constitué. D'autre part, il lui apparaît nécessaire d'utiliser au mieux la bibliographie existante et de solidifier davantage les connaissances cartographiques en dehors de celles qui concernent les îles.

Céline Hayot présente par la suite la certification Ports Propres actifs en biodiversité :

Il s'agit d'une démarche volontaire qui valorise l'engagement des gestionnaires de port concernant la protection des espèces aquatiques ou terrestres autochtones dans les ports et leur aire d'influence. Dans le cadre de l'accompagnement financier de la démarche, une réflexion concernant le paiement des services écosystémiques a été lancée.

Échanges :

Marc Maury, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, demande si la notion de zone d'influence portuaire est définie au plan réglementaire.

Valérie RAIMONDINO, Directrice de la Direction de la Biodiversité et de la Mer, indique que la certification Port Propres est européenne, alors que la certification Port Propres actifs en biodiversité est nationale. Un gestionnaire de port doit d'abord passer par la certification ports propres avant de pouvoir prétendre à la certification ports propres actifs en biodiversité.

La Région a établi un inventaire de ses ports : 147 ports recensés (il n'y a pas besoin de nouveau port en région), la plupart des ports régionaux sont insérés dans un centre-ville. C'est pourquoi lors d'opérations de restauration ou d'aménagement portuaires ils sont incités, via cette certification, à développer des programmes de nature en ville par exemple. Cette démarche est très appréciée des gestionnaires de port.

Céline Hayot présente par la suite le plan « Un million d'arbres d'ici 2021 » :

Objectif de 800 000 nouveaux arbres en forêt :

Deux cadres d'intervention :

* « Plantations en forêt » (aide aux endroits où la régénération naturelle est difficile et dans le cas de dépérissement dû au changement climatique). Livrables obligatoires : surface plantée et nombre de plants + estimation de la séquestration carbone attendue

* « Sylviculture » (soutien à la sylviculture, régénération et amélioration des peuplements naturels)

Objectif de 200 000 nouveaux arbres en ville :

Le dispositif « Arbres en ville » est ouvert à une nombreuse typologie de bénéficiaires (communes, intercommunalités, associations, bailleurs sociaux) sur les territoires urbains.

L'objectif est de rendre les villes de la région plus résiliente et plus attractives contre le changement climatique et améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants.

Échanges :

Marcel Barbero fait part de son avis positif sur cette démarche mais mentionne qu'il y a 120 ans le couvert forestier représentait 10 % de la superficie régionale alors qu'il est aujourd'hui de 35 %. On a assisté à une colonisation, essentiellement de conifères, ce qui n'améliore pas la qualité des sols.

Et maintenant en zone de montagne, l'abandon de parcours conduit à l'expansion de résineux.

Il convient de porter une grande attention aux politiques d'aménagement des espaces, c'est là l'essentiel.

De plus, il faut faire attention à la plantation d'arbres fruitiers : s'il s'agit de clones, cela conduira à un échec.

Marc Maury mentionne que le seul objectif de stockage de carbone n'est pas suffisant, et qu'il convient également de favoriser la diversité biologique en milieu forestier en s'appuyant notamment sur les conservatoires botaniques nationaux. La marque Végétal local est à dynamiser.

Philippe Pierron, Agence de l'eau, indique que le travail avec la Région Sud a été mené pour que les arbres replantés en ville et en forêts servent aussi la diversité biologique. Un travail sur les ripisylves est également conduit car en agissant sur ce point on agit à la fois sur la diversité biologique et la bonne gestion des cours d'eau, et on prévient les risques d'inondations.

Céline Hayot indique que les services de la Région sont attentifs aux essences végétales sélectionnées par les collectivités. Une liste socle d'essences leur est fournie, notamment en ce qui concerne les espèces méditerranéennes. Les services sont attentifs aux travaux menés par leurs collègues d'autres régions (en Occitanie notamment). Sur le végétal local le travail se fait aujourd'hui sur la sélection de graines.

Marcel Barbero mentionne les plantations de chênes liège et de châtaigniers dans la plaine des maures : si on souhaite améliorer le couvert forestier à la fois en termes de diversité biologique et paysagère cela nécessitera des coûts importants.

Patricia Levi-Leonesio, Chargée de mission au sein de France Nature Environnement PACA, rappelle que les gestionnaires de forêts ont tendance à trop anticiper la correction des effets du changement climatique par la réintroduction d'espèces sous prétexte que la régénération forestière est trop lente; au lieu de laisser les mécanismes de régulation naturelle s'exprime. Il faut donc prendre garde à ne pas aller trop vite en ce qui concerne l'introduction de nouvelles espèces d'arbres lors des reboisements.

Olivier Nalbone, Chargé de mission au sein de la Région Sud, présente le dispositif « Arbres en bord de rivière », indique à **Marc Maury** que la diversité biologique est bien prise en compte dans ces dispositifs, qui n'ont pas pour seul et unique objectif le stockage de carbone, car les ripisylves, végétation bordant les milieux aquatiques, ont de multiples rôles écologiques, en apportant par exemple de l'ombrage sur les abords des cours d'eau, etc... Les ripisylves de qualité manquent sur beaucoup de cours d'eau en région. Un travail va être mené avec l'Agence de l'Eau concernant la restauration des cours d'eau et rivières et ne prendra pas en compte les seuls enjeux hydrauliques mais aussi ceux liés à la conservation de la diversité biologique. L'appel à projet correspondant, dont les caractéristiques sont encore à définir, sera certainement lancé à l'automne 2020. Ce travail sera notamment mené avec le RRGMA.

Céline Hayot présente par la suite le Fonds « RESPIR » :

Il s'agit d'un fonds de dotation réfléchi en partenariat avec la CMA-CGM. Il va falloir trouver d'autres entreprises partenaires. Les statuts du fonds n'ont pas encore été déposés en préfecture. Le catalogue d'actions à financer est établi en partenariat avec le RREN au travers du mécénat naturel notamment. Ces partenaires sont à l'écoute de vos projets qui auraient besoin de financements.

L'Agence de l'Eau rappelle que deux de ses appels à projet sont encore ouverts : un concernant la trame turquoise (lien entre la trame bleue et verte), qui est ouvert jusqu'au 30 avril, et un sur la préservation et restauration de zones humides (qui ont un rôle clé en ce qui concerne l'atténuation de l'impact du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité), appel à projet ouvert jusqu'au 30 juin 2020.

Compléments post-réunion :

Le délai de dépôt des dossiers de l'appel à projets "Eau et Biodiversité" est prolongé jusqu'au 30 mai :

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_96626/fr/appel-a-projets-eau-biodiversite-2020

Lien vers l'appel à projet en faveur des "zones humides clés" :

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_96260/fr/appel-a-projets-en-faveur-des-zones-humides-cles

Présentation du 2^{ème} axe du Programme d'actions : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement pour éclairer les politiques publiques

8 actions à ce jour

Zoom sur l'une d'entre elle, par **Delphine Ruiz**, Chargée de mission au sein de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (ARFPPMA PACA) :

1. Le Géoportail régional piscicole et astacicole développé par l'ARFPPMA PACA :
2. Un géoportail régional pour **caractériser** et **suivre l'évolution de l'état fonctionnel** de nos **populations piscicoles** et **astacicoles** (c'est-à-dire d'écrevisses) ;
3. Basé sur un **outil cartographique interactif** (avec possibilité d'afficher la « tendance évolutive ») et **des indicateurs** (chiffres clés, statistiques etc.) disponibles aux échelles bassins versants/départements/région ;
4. Avec mise en place d'une **gouvernance spécifique** (Comité de Pilotage, Comité Technique, Conseil scientifique).
5. Un **accès limité** à l'outil (ne sera pas ouvert au grand public) mais **ouvert à notre réseau associatif (six fédérations départementales de pêche) et aux partenaires** du projet.
6. Avec création de **fiches thématiques « grand public »** et diffusion via **les observatoires régionaux ARPE-ARB**.

Echanges :

Marcel Barbero alerte sur l'état des populations piscicoles et astacicoles (écrevisses). Les acteurs de la pêche introduisent des pollutions génétiques par exemple sur le barbeau et la truite. Il faudrait que la Région assure la défense et le maintien des souches autochtones.

Delphine Ruiz indique que c'est bel et bien le but des fédérations de pêche qui travaillent en ce sens. Maintenant les déversements de nouvelles populations sont très encadrés.

Marcel Barbero mentionne le problème de ré-empoissonnement dans les lacs du Mercantour et de la nécessité de la mise en place de systèmes d'alerte sur le patrimoine génétique.

Éric Hansen rappelle que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes est le 3ème facteur de chute de la diversité biologique et qu'il s'agit d'une vraie problématique importante.

Marc Maury félicite la fédération régionale de pêche et souhaite que ces données brutes, qui sont publiques, soient partagées et intégrées dans SILENE.

Delphine Ruiz indique que les données seront effectivement remontées à terme. Au niveau de la flore aquatique, le travail n'a pas encore été développé au sein de ce géo-portail.

Présentation du 3^{ème} axe du Programme d'actions : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de Biodiversité

8 actions à ce jour

Zoom sur l'une d'entre elle :

Dominique Beaudou et **Audrey Michel**, Directrice de la Transition Écologique des Territoires au sein de l'ARPE-ARB, présentent le dispositif Aires Marines et Terrestres Éducatives. Il s'agit d'un dispositif national animé par l'OFB, dont l'animation régionale est portée par l'ARPE-ARB. Un enseignant, accompagné d'un acteur de l'EEDD et d'une collectivité, développe avec sa classe un projet de gestion participative d'une partie de zone naturelle sous maîtrise publique le temps d'une ou plusieurs année(s) scolaire(s). Les classes concernées sont celles du cycle 3 : CM1-CM2-6^{ème}. A ce jour, il y a 33 aires naturelles éducatives en PACA.

Échanges :

Sylvie GAILLARD, Représentante du CESER, demande pourquoi seules les classes du cycle 3 sont concernées par le dispositif.

Audrey Michel indique que l'OFB a lancé le dispositif au plan national sur ce public-ci mais qu'il y a une véritable envie de l'élargir à terme.

Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE-ARB, mentionne son souhait d'élargir le dispositif et indique que dans sa commune, La Ciotat, l'éducation à l'environnement est développée dès la maternelle avec de très bons retours.

Dominique Beaudou rappelle que l'idée de régionalisation de ce dispositif, associant fortement les rectorats, est là pour massifier la dynamique. La question de l'élargissement du dispositif aux autres cycles à l'avenir est intéressante mais elle doit être traitée en lien avec les partenaires nationaux du dispositif, notamment vis-à-vis des contenus pédagogiques (Pour mémoire, le comité de pilotage national est composé du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère de l'éducation nationale, du ministère des Outre-Mer et de l'OFB).

Mireille Benedetti fait part de sa volonté d'instaurer un cycle pédagogique complet pour tous les enfants sur l'éducation à l'environnement.

Patricia Levi-Leonesio suggère de commencer par les enfants en dernière année de maternelle, qui, stratégiquement, lui semblent une cible prioritaire.

Philippe Vitel, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mentionne l'éducation à l'environnement des parents, qu'il ne faudrait pas oublier. Il plaide d'ailleurs pour le développement de maisons des parents au sens large.

Mireille Benedetti renchérit en ajoutant que lorsqu'on travaille avec les grandes sections de maternelle, on touche également les parents, beaucoup plus enclins à accompagner leurs enfants en sortie scolaire.

Guy PARRAT, Représentant du CESER, appuie ces propos en faisant part de ce retour d'expérience : les parents se mobilisent d'autant plus que leurs enfants les sollicitent pour prendre part aux animations.

Audrey Michel indique que la réflexion est engagée pour étendre ce dispositif aux lycées, l'académie de Nice se montrant très intéressée.

Sylvie GAILLARD indique que le PNR du Lubéron développe un brevet pour l'environnement à destination des 3^{ème}.

Audrey Michel indique qu'ils sont, comme le GRAINE PACA, partenaires du dispositif, regroupés au sein d'un groupe régional des aires éducatives (GRAE).

Compléments post-réunion :

La campagne d'inscriptions nationales pour les Aires Marines Éducatives ou les Aires Terrestres Éducatives pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte jusqu'au 30 juin :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-d-inscription-a-la-demarche-aires-educativ>

Le document d'appui à la campagne d'inscription du Groupe Régional des Aires Éducatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur (GRAE) est téléchargeable via le lien suivant :

http://www.territoires-durables-paca.org/files/20200403020613_inscription_2020-2021_GRAE.pdf

Présentation du 4^{ème} axe du Programme d'actions : Se positionner en cœur de réseaux des différents acteurs territoriaux pour une montée en compétences et le développement de projets innovants

9 actions à ce jour

Zoom sur l'une d'entre elle :

Hélène Souan présente le bilan de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) 2009-2019 et les axes de travail pour les prochaines années.

En 2010/2011 230 « territoires à enjeux » avaient été identifiés et 29 « projets potentiellement éligibles » remontés.

En 2019 19 de ces 29 projets ont été concrétisés, sachant que sur les 10 projets restants la plupart sont en phase très avancée.

C'est un bilan tout à fait honorable.

Au final, cela représente 6,64% du territoire terrestre régional couvert par une protection forte fin 2019, ce qui est bien supérieur à l'objectif national de 2 % du territoire terrestre sous protection forte et qui place la région PACA au premier rang des régions métropolitaines pour cet indicateur.

Ces chiffres sont tout de même à relativiser, tout d'abord parce que l'objectif de 2% en protection forte était déjà atteint en 2009, ensuite parce qu'une analyse milieu par milieu montre que les milieux humides et les milieux ouverts sont moins bien représentés dans le réseau régional des aires protégées.

Les axes de travail pour les années à venir visent donc à assurer une meilleure représentativité des milieux naturels compte tenu des forts enjeux de biodiversité en région, mais aussi une synergie et une cohérence plus fortes avec les autres outils développés par l'ensemble des politiques publiques de protection.

La question du choix du bon outil de gestion, qui doit se faire au cas par cas pour chaque espace protégé, est primordiale tout comme celle des plans de financement associés.

En termes de méthodologie, la note régionale pour la seconde stratégie de création d'aires protégées propose de s'appuyer sur les analyses réalisées en 2011, d'utiliser les ressources de l'atlas des zones humides, de compléter le maillage territorial des outils existant (inventaire ZNIEFF, stratégie foncière, territoires à enjeux, inventaire du patrimoine géologique), de s'assurer de la cohérence avec les autres politiques publiques (par exemple les Arrêtés de Protection d'Habitat Naturel qui, typiquement, pourraient s'appliquer aux ripisylves), mais surtout de bien analyser en amont les possibilités en termes de gestion pour garantir une protection effective dans la durée.

Trois secteurs nécessitant une protection à renforcer ressortent de l'analyse nationale conduite par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) : Guillestrois, Camargue/Crau et confluence Durance/Verdon.

Échanges :

Marcel Barbero fait remarquer que l'analyse du MNHN semble oublier que le Guillestrois se trouve déjà dans le périmètre du PNR du Queyras et que la confluence Durance/Verdon dans celui du PNR du Verdon.

Hélène Souan répond que cela est vrai tout comme le fait que le secteur Camargue est inclus dans le PNR de Camargue. Pour autant, l'exercice consistait ici à identifier les secteurs nécessitant un renforcement de leur protection.

Gilles DESJARDINS, du Département des Alpes-de-Haute-Provence, mentionne que l'extension de la réserve géologique de Haute Provence est engagée.

Hélène Souan ajoute que la réflexion est également engagée pour les réserves naturelles nationales des Coussouls de Crau et de Camargue.

Marc Maury rebondit sur la réserve nationale des Coussouls de Crau, en projet d'extension, indiquant des complications dans les relations avec les acteurs locaux.

Jean-Philippe CHAUVIN, de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, fait part de son souhait de pouvoir se référer à des objectifs chiffrés, à atteindre, en ce qui concerne les surfaces terrestres couvertes en protection forte. Ces objectifs cibles fonctionneraient ainsi comme des repères collectifs mobilisateurs, un cap commun vers lequel tendre.

Hélène Souan indique que ces objectifs sont bien présents dans la note régionale, qui comprend les possibilités, chiffrées, de nouvelles aires protégées pour les dix prochaines années. Pour autant, il convient d'insister sur la responsabilité relative de la région PACA en termes de contribution à la conservation du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Aujourd'hui, le nouvel objectif national est de 10% du territoire terrestre couvert en protection forte, la région PACA étant déjà à 6,64 %. Il faut toujours rappeler que ces chiffres sont à manipuler avec précaution car le travail de protection de zones naturelles ne recouvre pas seulement un enjeu de surface mais surtout un enjeu de réduction des pressions sur les milieux.

Marcel Barbero indique que ces chiffres peuvent faire l'objet de biais et doivent être considérés de manière critique.

Hélène Souan fait remarquer que la région PACA dénombre quatre parcs nationaux en son sein, ce qui est remarquable, et qu'il est pertinent par exemple de compter les 8 500 hectares de cœur de parc des calanques en protection forte.

Complément post-réunion :

Le diaporama présenté lors du Comité Régional de la Biodiversité du 04 février 2020 sur le bilan de la stratégie de création d'aires protégées 2010/2020 et les propositions pour la future stratégie en faveur des Aires Protégées : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_crb_revision_strategie_aires_protegees.pdf

Pour terminer, il est annoncé qu'un bilan du Programme d'actions 2020 de l'ARB sera présenté lors du prochain Comité de Pilotage de l'ARB, qui aura lieu le 04 décembre prochain.

Jean-Yves PETIT, Représentant du CESER, revient sur l'axe 3 du programme d'actions et demande si, des propositions seront faites en matière de formation professionnelle pour les nouveaux élus municipaux à compter du mois d'avril 2020.

Mireille Benedetti indique que tous les outils sont déjà dans le référentiel de formation de l'ARPE-ARB, qui s'est fait agréer comme organisme de formation pour l'occasion. Ce référentiel a été travaillé avec les CAUE. Paul BURRO, ici présent, est un élu ambassadeur. L'ARPE-ARB souhaite travailler avec le CNFPT pour former des binômes élus-techniciens. Il faudra certainement passer par les organismes de coordination que sont les intercommunalités et les parcs pour mobiliser ces publics. Le but à terme étant de pouvoir introduire des modules de formation, pour chaque référentiel métier, au sein des programmes de formation initiale et continue.

Annick MIEVRE demande si les sujets liés à l'eau sont traités dans ces modules de formation.

Mireille Benedetti indique que c'est bien le cas.

Annick MIEVRE fait part de son intérêt car l'Agence de l'Eau a elle aussi le même enjeu pour toucher les élus et les techniciens des collectivités.

L'ensemble du Comité de Pilotage est d'accord pour qu'une présentation des modules de formation de l'ARPE-ARB soit faite lors d'une prochaine réunion de ce comité.

Audrey Michel rebondit sur le Biodiv Tour/Formation des élus, qui consiste à organiser des visites démonstratives de terrain pour convaincre les élus de mener des actions de protection de la biodiversité, pour présenter cette fois-ci le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN). Il s'agit de construire avec les collectivités locales de véritables stratégies en matière d'aménagement durable et d'aménagement de nature. L'OFB est partenaire associé. C'est une démarche de valorisation, au travers d'un label, dans laquelle toutes les collectivités peuvent entrer puis progresser. 27 collectivités ont été reconnues en 2019 en PACA.

Mireille Benedetti mentionne le fait que l'OFB a également lancé une initiative de reconnaissance pour les partenaires et une pour les entreprises engagés pour la nature (Partenaires Engagés pour la Nature et Entreprises Engagés pour la Nature) de sorte à constituer un vrai maillage d'acteurs engagés dans la société (pour mémoire, il s'agit de démarches du ministère de la transition écologique et solidaire portées par l'OFB).

Compléments post-réunion :

Lien vers le dispositif Partenaires Engagés pour la Nature :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/partenaires>

Lien vers le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/>

Céline Hayot évoque l'idée de faire intervenir les collectivités reconnues TEN lors des réunions d'associations des maires.

Marcel Barbero félicite **Mireille Benedetti** à propos de la formation des élus car ces derniers ont souvent une mauvaise connaissance de l'information sur ce qu'il est possible de faire et l'ARPE-ARB contribue à apporter cette information.

Patricia Leonesio insiste en faisant remarquer que pour une fois les élus ont, dans ce cas, l'impression que l'on vient vers eux de manière positive.

Céline Hayot rappelle que le Comité de Pilotage doit acter le Programme d'actions de l'ARB en prenant en compte l'avis et les remarques de la Commission spécialisée ARB du Comité Régional de la Biodiversité (CRB), qui s'est réuni le 17 janvier dernier et du CRB lui-même, qui s'est tenu le 04 février.

Jean-Yves PETIT fait part de son intérêt de voir toutes les étapes d'élaboration du Programme d'actions et pense que cela sera encore plus intéressant d'assister dans quelques années à une sorte de bilan d'étape, avec les orientations et les suites à donner. Il souhaite que certaines actions en faveur de la protection de la biodiversité soient reprises et intégrées dans les délibérations que prennent les collectivités locales pour que les choses s'ancrent dans un temps plus long.

Mireille Benedetti évoque les deux avantages qu'a, selon elle, la région PACA par rapport à d'autres : la mobilisation ancienne sur ces sujets environnementaux (l'ARPE-ARB vient de fêter ses 40 ans d'existence) et le fait que son périmètre soit resté inchangé à la suite de la loi NOTRe.

Jean-Yves PETIT souhaite qu'une présentation de l'ARB soit faite aux représentants de la société civile qui siègent au CESER.

Delphine Ruiz mentionne que lors de la Commission spécialisée ARB du CRB du 17 janvier les membres présents ont cherché à repérer, parmi les actions qu'ils mènent, celles qui pouvaient entrer dans le cadre de l'ARB autres que les actions déjà menées par l'ARPE-ARB. C'est de cette manière qu'a été intégré au Programme d'actions le géoportail régional des données sur les populations piscicoles et astacicoles, développé par l'ARFPPMA PACA.

La Commission spécialisée ARB, au travers des voix de Mmes RUIZ et FOURNIL et de M. PETIT, a rapporté son avis à la séance plénière du CRB du 04 février. Et le Programme d'actions, enrichi des retours de la Commission spécialisée ARB et du CRB, est maintenant présenté au Comité de Pilotage de l'ARB.

Le Programme d'actions reçoit un avis positif.

Céline Hayot fait remarquer que sur les 50 actions, à ce jour, du Programme d'actions 2020, seulement 20 sont portées par l'ARPE-ARB, son opérateur principal.

Annick MIEVRE fait part de sa satisfaction concernant les échanges qui ont eu lieu lors de ce Comité de Pilotage. Elle considère nécessaire de continuer, comme c'est le cas aujourd'hui, à bien spécifier la différence entre l'ARB, dynamique régionale large et multi-partenariale, et l'ARPE-ARB, syndicat mixte, opérateur principal de l'ARB. Elle mentionne son intérêt pour les propositions évoquées en ce qui concerne la formation des élus et son souhait de s'appuyer sur ce dispositif pour travailler en direction de ces cibles. Elle soutient également l'idée de travailler avec les associations d'élus et de maires. Elle rappelle que l'Agence de l'Eau est partenaire d'un évènement qui se déroulera au Palais de la Bourse du 15 au 17 juin 2020, pendant la semaine du Congrès Mondial de la Nature, et qui s'intitulera « ICO (Îles Côtes Océans) Solutions » et qui développera une approche économique de la biodiversité. Un temps fort, ouvert au public, se déroulera notamment le 15 juin après-midi.

Est annoncé également que le 14 mai 2020 est organisée une demi-journée de visite de terrain, le matin, sur la commune de Vitrolles, pour présenter un projet mené par la LPO et dont le but est de contribuer à la préservation d'une mare et au développement d'une trame turquoise. [Cette visite de terrain a, depuis, été reportée en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus]

Patricia Leonesio annonce que France Nature Environnement PACA organisera une journée thématique sur les sols vivants et les alternatives aux pesticides le 12 mai prochain dans les bâtiments du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Mireille Benedetti rappelle que l'ARPE-ARB a lancé, [en lien avec la tenue du Congrès mondial de l'UICN](#), un formulaire de recensement à destination de l'ensemble des acteurs de la région pour valoriser les évènements en lien avec la nature et la biodiversité au travers d'un agenda cartographique.

Éric Hansen témoigne de sa nouvelle prise de fonction à la tête de la Direction interrégionale de l'OFB et de ses premières impressions, notamment en ce qui concerne la qualité des échanges et la volonté commune d'avancer, qu'il trouve très positives et à souligner, la dynamique de cette ARB en faisant partie. Il félicite les participants pour cet esprit de coopération. Il évoque les ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), qui sont, comme les réseaux des engagés pour la nature, des outils relativement nouveaux dont il souhaite qu'ils deviennent demain des évidences pour les élus de la région, au même titre que les aires naturelles éducatives. Il rappelle le rôle et l'ambition des Espaces Générations Nature (EGN) au sein du Congrès de l'UICN tout en espérant que ce dernier ne soit pas décommandé à cause de l'épidémie de coronavirus. [Le Congrès mondial de l'UICN a, depuis, été reporté du 07 au 15 janvier 2021, sans changement de lieu, c'est à dire au Parc Chanot de Marseille]

Mireille Benedetti remercie tous les participants et clôt la séance.